

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 22 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 15 avril 2025
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F. – Mme JAUFFRIT L.

Absents : Mmes BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B., ROUSSET C. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

MM. RELET J-M., BERTHOMÉ F., Mmes DILLET S., JOLLY F.,

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

2025.45 – Convention ESNOV n°2025/15 : Soufflage et balayage des trottoirs

Monsieur le Maire présente l'offre de service d'ESNOV Chantiers (Nature et Environnement), 8 rue de la Poctière 85300 Challans, qui propose d'effectuer le soufflage et le balayage des feuilles sur les trottoirs.

Les endroits seront définis avec le responsable des services techniques

Soit un total de 3 jours d'intervention.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité fait appel à cet organisme d'insertion depuis plusieurs années. Il est proposé une convention pour une prestation de 3 jours. Le coût global s'élève à 2 070 euros (deux mille soixante-dix euros) (690,00 €/jours x 3 jours).

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'APPROUVER** la convention n° 2025/15 à intervenir avec ESN OV,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

